

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 08 septembre 2022

Convocation du :	02 septembre 2022
Date d'affichage :	02 septembre 2022
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	13
Votants :	18

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Étaient présents :

CARRO Nicolas - AUBRY Isabelle - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - QUEMARD Bertrand - MORIN Sabine - BOQUEHO Stéphanie - RUEN Pauline - GUILLEMOT Sébastien - REPERANT Thibault - HELLARD Hugo - AUBRY Charlène - LE CHANU Fabienne.

Absents excusés : HAMON Jean-Paul, MAUJARRET Marie-Madeleine, CHATTARD-GISSEROT Thibault, LE BRIS Isabelle, COISY Thierry, LE FUR Corentin, LE BUHAN Erwan, POISSON François.

Procuration :

HAMON Jean-Paul à THERIN Emmanuel

MAUJARRET Marie-Madeleine à GUILLOU-COROUGE Françoise

CHATTARD-GISSEROT Thibault à CARRO Nicolas

LE FUR Corentin à QUEMARD Bertrand

LE BUHAN Erwan à AUBRY Isabelle

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur Emmanuel THERIN.

Délibération n° 2022/09/57 (nomenclature 7.1). Objet : Convention d'études entre la Ville de Quintin, l'EPF de Bretagne et l'ENSAB.

Rapporteur Nicolas CARRO

Monsieur le Maire rappelle le projet de la municipalité de bien connaître le patrimoine bâti et de réfléchir à sa réhabilitation dans les règles de l'art pour participer à la revitalisation et à la mise en valeur du centre-ville de Quintin.

La commune, Saint-Brieuc Armor Agglomération et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) collaborent depuis plusieurs années dans le cadre de différents dispositifs régionaux et nationaux

Envoyé en préfecture le 13/09/2022

Reçu en préfecture le 13/09/2022

Affiché le **13 SEP. 2022**

ID : 022-212202626-20220908-2022_09_57-DE

(Action Cœur de Ville, PVD-ORT, Fonds Friches) au projet de reconversion des friches hospitalières et artisanales du secteur des Carmes.

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (ENSAB) est partenaire de l'EPFB et a souhaité travailler sur la commune de Quintin.

Aussi, la commune de Quintin, l'EPFB et l'ENSAB conviennent de collaborer pour la formation des étudiants de l'ENSAB pour l'année scolaire 2022-2023. Dans le cadre du cours de Licence 3 « Bâti ancien, écologie et bio-climatisme », les étudiants apporteront leurs contributions aux réflexions conduites par la commune, notamment dans la mise en valeur du patrimoine, la réhabilitation et l'adaptation du bâti existant afin de contrer le phénomène de vacance.

Cette démarche vise à confronter l'étudiant à des problématiques réelles et pertinentes par leur actualité. L'objet principal de la mission confiée aux étudiants est de mener des études en s'appuyant sur les problématiques patrimoniales, architecturales, urbaines et paysagères qui se posent à la commune de Quintin. Les relevés et les projets des étudiants seront remis à la commune en fin de semestre.

Pour mener à bien ce travail, la commune se propose de prendre en charge une partie de l'accueil et des repas lors des déplacements des étudiants dans la limite de 4 000 €. L'EPF participe au financement du cours à hauteur de 50 % du montant engagé dans la limite de 2 000 €.

Considérant que ces études fourniront des éléments pour enrichir les réflexions de la commune pour ses projets de renouvellement urbain et pour sensibiliser les particuliers à la réhabilitation du patrimoine,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE ladite convention d'études et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour expédition certifiée conforme.

M. Le Maire

Nicolas CARRODE

